



à 1998. Les indicateurs économiques de base sont sains et l'Inde n'a pas été sérieusement touchée jusqu'à présent par les problèmes financiers des pays de l'Asie de l'Est et du Sud-Est. Les mesures et sanctions imposées à l'Inde après ses essais nucléaires ont jusqu'à présent eu peu d'effets sur l'économie indienne. La décision des pays du G-8 de remettre à plus tard l'étude de prêts d'institutions financières internationales pour des projets autres que les projets répondant aux besoins humains fondamentaux pourrait avoir un effet sur le développement de l'infrastructure indienne dans l'avenir. Le volume total du commerce des produits entre le Canada et l'Inde a atteint 1,25 milliards de dollars en 1998, incluant un surplus commercial de 549 millions de dollars en faveur de l'Inde. L'investissement canadien dans ce pays est appréciable; les investissements approuvés s'élevaient à 125 millions de dollars en 1997.

Depuis que la libéralisation a commencé, le gouvernement indien a régulièrement abaissé les tarifs douaniers, depuis un sommet de 300 p. 100, en 1991, jusqu'à un maximum de 40 p. 100 en 1997-1998 (avec quelques exceptions). Cependant, le budget de 1996-1997 annonçait des droits supplémentaires temporaires de 2 p. 100, auxquels d'autres droits temporaires de 3 p. 100 ont été ajoutés en septembre 1997. Ces droits restent en place et 4 p. 100 de droits de douane supplémentaires spéciaux ont été introduits dans le budget de juin 1998. Le Canada a exprimé sa préoccupation à l'égard de ces droits de douane supplémentaires et abordera à l'OMC ce problème avec d'autres pays intéressés.

L'Inde offre des possibilités importantes pour le commerce et l'investissement canadiens, en particulier dans les secteurs où le Canada est traditionnellement fort, dont les télécommunications, le matériel et le génie électriques, le développement d'infrastructure et les technologies environnementales. Selon l'Economist Intelligence Unit, l'Inde aura une économie de 700 milliards de dollars américains et une classe moyenne de 80 millions de ménages d'ici une centaine de mois. Ce sont ces facteurs favorables qui expliquent le succès de la mission d'Équipe Canada en Inde en 1996, au cours de laquelle le premier ministre Chrétien a dirigé une délégation composée de sept premiers ministres provinciaux, de deux ministres fédéraux et de 300 gens d'affaires pour resserrer les liens d'échange et d'investissement.

Résultats obtenus en 1998

- Dans le cadre de l'OMC et en vertu d'accords conclus avec le Canada et avec plusieurs autres pays (l'Union européenne, le Japon, la Suisse, l'Australie et la Nouvelle-Zélande), l'Inde supprimera les restrictions aux importations appliquées à une variété de produits intéressant les exportateurs canadiens. Ces entraves au commerce prennent généralement la forme de contingents quantitatifs et d'interdictions d'importation de produits couverts par environ 2 700 postes tarifaires distincts. Les restrictions seront retirées en trois étapes (d'avril 1997 à mars 2003). Le premier « lot » de postes tarifaires a été libéralisé dans le cadre de la politique annuelle d'import-export, en avril 1998. L'Inde s'est également engagée à éliminer toutes les barrières à l'importation de produits couverts par l'ATI au cours de la première étape.

Priorités du Canada en 1999

Malgré le potentiel offert par l'Inde du côté du commerce et de l'investissement, plusieurs problèmes entravent encore l'accès aux marchés publics de l'Inde. De façon générale, il y a un manque de transparence dans les processus décisionnels et dans le choix des adjudicataires, et l'on trouve encore un grand nombre d'obstacles à l'importation, bien que leur nombre diminue.

Un certain nombre de grands projets canadiens dépendent des réformes économiques qui seront apportées dans les secteurs examinés ci-après.

Télécommunications

Les entreprises canadiennes continuent d'éprouver des difficultés à pénétrer le marché indien des produits et services de télécommunications. Dans le secteur des services de base et des services cellulaires, le manque de transparence des appels d'offres et l'addition de frais supplémentaires après l'adjudication des contrats sont autant d'obstacles à l'accès au marché. Certains des nouveaux frais pour services de base et services cellulaires ont toutefois été abaissés ou éliminés.

L'Inde a participé aux négociations sur les télécommunications de base dans le cadre de l'AGCS; elle a essentiellement consolidé son régime actuel, qui prévoit la présence de l'entreprise du gouvernement, plus une autre compagnie, en télécommunications de base, et pour chaque région, l'entreprise du gouvernement plus deux firmes de télécommunications cellulaires du secteur privé.